



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mamoudzou, le **20 SEP. 2021**

SECRETARIAT GENERAL

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau des finances locales et de l'environnement

Objet: Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population que l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la déclaration de cessibilité, en vue de l'aménagement de la voirie de Bandrajou, commune de Koungou, par la commune de Koungou, se tiendra :

du lundi 4 octobre 2021 au mardi 2 novembre 2021 inclus
au siège de la Mairie de Koungou, 1 Place de la Liberté

L'ensemble des documents relatifs à l'enquête publique préalable à la déclaration de l'utilité publique et à la déclaration de cessibilité des parcelles du projet constitue le dossier mis à l'enquête. Il sera tenu, avec le registre d'enquête correspondant, à la disposition du public, à l'accueil de la mairie de Koungou. Le public pourra prendre connaissance de ces documents aux jours et heures habituels d'ouverture au public des locaux de la mairie de Koungou, durant toute la durée de l'enquête.

Ces observations et propositions liées à l'utilité publique du projet, qu'elles soient écrites ou orales, pourront également être communiquées au commissaire enquêteur, qui recevra personnellement le public lors des permanences établies durant l'enquête en mairie de Koungou aux jours et heures suivants :

- Mercredi 06 octobre 2021 de 08h00 à 12h00 ;
- Mercredi 13 octobre 2021 de 08h00 à 12h00 ;
- Mercredi 20 octobre 2021 de 08h00 à 12h00 ;
- Vendredi 29 octobre 2021 de 08h00 à 12h00 ;

Le maître d'ouvrage et responsable du projet est le Maire de la Commune de Koungou – 1 Place de la Liberté – 97690 KOUNGOU.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Ahamadi SAIDALI – saidali.aha@koungou.fr – 02 69 61 42 42 représentant la Commune de Koungou et/ou de Monsieur Soibaha SOIDRI – soibaha.soidri@epfam.fr - 06 39 24 94 44 représentant l'établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte (EPFAM).

Le Préfet,
Le préfet de Mayotte
délégué du gouvernement
pour les collectivités de Mayotte
Le secrétaire général

Claude VOIDINH

Préfecture de Mayotte - BP 676 – 97600 Mamoudzou
Standard : 02 69 63 50 00 - www.mayotte.gouv.fr